

## Les voitures partagées

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 931 (2015-2016) 1

- Question écrite du **11/05/2016**

- de LEGASSE Dimitri
- à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

Les embouteillages sont un réel défi pour la mobilité en Wallonie et chaque initiative qui vise à diminuer le nombre de voitures individuelles sur les routes est à saluer.

A cet égard, le système de voitures partagées semble avoir le vent en poupe. En effet, de plus en plus de personnes ont recours à ces voitures qui permettent de renoncer à l'acquisition d'un véhicule personnel. Au niveau écologique, une voiture partagée enlèverait quinze véhicules privés de la voie publique.

Quel est le nombre d'utilisateurs du système de voitures partagées en Wallonie et quelle est sa vitesse de progression depuis le début des années 2000 ?

En Wallonie, hormis Cambio, y a-t-il d'autres acteurs qui oeuvrent dans les voitures partagées ?

Y a-t-il le même problème de régulation du marché du secteur en Wallonie qu'à Bruxelles ?

Si d'autres sociétés, comme Zen Car, ont l'intention de se développer dans des villes wallonnes, recevront-elles les mêmes accords de collaboration de la part du TEC ou de la SNCB et auront-elles le soutien de la Région wallonne d'une manière ou d'une autre, notamment pour l'attribution de places de parking ?

- Réponse du **30/05/2016**

- de DI ANTONIO Carlo

Cambio Wallonie comptait, en 2015, 1 835 clients utilisateurs. Ce chiffre est en augmentation constante d'une centaine de personnes chaque année.

D'autres acteurs sont présents déjà en Wallonie, tout en couvrant des modes de fonctionnement différents de voitures partagées :

- \* Cambio : la voiture, propriété de Cambio, peut être utilisée par tout utilisateur inscrit ;
- \* Wibee : la voiture, propriété de Wibee, est partagée entre quelques voisins qui se

connaissent ;

\* Cozycar : la voiture est la propriété d'un particulier qui souhaite la partager avec quelques voisins qu'il connaît.

Contrairement à Bruxelles, il n'y a pas de problème de régulation du marché en Wallonie. En effet, si Cambio connaît un certain succès, d'une part, nous sommes encore très loin de la saturation du marché et d'autre part, les changements de comportement sont lents.

Il n'est pas de la responsabilité de la Wallonie d'offrir des places de parkings en ville. Ce sont les Communes qui sont à la manœuvre pour favoriser l'émergence et le développement des voitures partagées en proposant des places de parkings sur l'espace public dont elles ont la gestion.

Le choix de participation du Groupe TEC ou de la SNCB à d'autres sociétés de carsharing relève de leur autonomie de gestion.